



La date effective de licenciement

Par **Pam**, le **06/02/2015 à 18:04**

Bonsoir

La date effective de licenciement est elle le jour de l'envoi de la lettrée ou le jour de la réception du recommande

Merci

Par **P.M.**, le **06/02/2015 à 19:02**

Bonjour,

En plus vous posez partique deux fois la même question par rapport à [ce sujet...](#)

Par **didier2403**, le **09/02/2015 à 10:59**

bonjour

je suis passé devant le médecin travail à la médecine du travail 1er visite le 08 décembre 2014. il m'a marqué inapte. 2eme visite le 30 décembre 2014, il m'a marqué inapte total a tous les postes de l'entreprise danger immediat à ce jour je n ai toujours pas mon licenciement - que je dois je faire?

Par **P.M.**, le **09/02/2015 à 11:02**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...